

WILDAF WEST AFRICA

Newsletter

Femmes, Droit & Développement en Afrique

N°26 – Avril 2006

ÉDITORIAL

Deux mois après la participation des membres du réseau WILDAF à la 50^{ème} session du CSW, ce Numéro du WILDAF West Africa Newsletter revient sur les échos de la rencontre qui a débattu du renforcement de la participation des femmes au développement, de l'instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail et de la participation des femmes et des hommes dans des conditions d'égalité, à la prise de décisions à tous les niveaux.

Ce numéro vous informera largement sur les activités du réseau au cours de la session, spécifiquement en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décision. Vous aurez également des échos d'autres activités organisées par d'autres partenaires et auxquelles le WILDAF a participé.

Les années passent mais ne se ressemblent pas. Hier, encore tabou, la question des droits des femmes étaient perçue comme un sujet de quelques féministes qui bouleversaient l'ordre des choses pour des peccadilles. Puis les Nations Unies ont compris que la bataille en valait la peine pour le développement et qu'il fallait combattre aux côtés des femmes pour le respect et l'exercice des droits qui sont les leurs. Aujourd'hui, nous nous réjouissons du nouveau pas qui vient d'être franchi lorsque les réflexions évoluent pour accentuer la pression sur nos gouvernants afin qu'ils puissent honorer leurs engagements s'il veulent continuer à bénéficier de l'aide au développement. Dans ce numéro, vous en saurez davantage sur les nouvelles conditionnalités d'aide au développement en prenant connaissance de larges extraits d'un document intitulé « Promouvoir l'égalité de genre dans les nouvelles modalités d'assistance et les nouveaux partenariats ».

L'événement majeur du début de l'année qu'est le CSW ne nous a pas fait oublier de rendre compte de la vie de nos réseaux. C'est pourquoi dans ce numéro vous verrez également que la première activité, l'atelier sous régional d'appropriation du nouveau projet « Bonne gouvernance et participation des femmes dans sept pays en Afrique de l'ouest » a eu lieu. Nous en rendons compte sommairement dans ce numéro.

Je vous laisse plutôt découvrir tous ces sujets. Bonne lecture.

Kafui KUWONU
Chargée de programme, Bureau sous régional

SOMMAIRE

CSW 2006

Le WILDAF à la 50 ^{ème} session de la CSW.....	2
Déclaration des femmes africaines à l'occasion du 8 mars	4
Promouvoir l'égalité du genre dans les nouvelles modalités d'assistance et les nouveaux partenariats.....	4
Intervention orale du WILDAF : Le WILDAF en appelle aux Chefs d'États africains.....	4
Table ronde de l'UNIFEM sur : "From Numbers to Influence: Women in Politics Making Economic Change."	10

AFRIQUE DE L'OUEST

Observatoire de la CEDEAO : Atelier pour combattre la violence faite aux femmes, Parités des genres : au moins 30% des délégations devraient être composées de femmes dans le Parlement renouvelé	7
--	---

AFRIQUE

Suivi du NEPAD : Le Ghana franchit une étape historique, Le Moniteur du MAEP	9
Observatoire de l'Union Africaine : Deux femmes élues juges à la Cour africaines des droits humains et des peuples, Où est la parité entre les genres dans les nominations de la Cour, Lancement du Comité des femmes de l'UA, Les femmes en politique	9
Campagne d'action : Bannissons la pratique des mutilations génitales à jamais !.....	10

Rubriques

Femmes à l'honneur	3
Des nouvelles du réseau	78
Financement	11
Brèves : Des nouvelles africaines	12

Aussi disponible sur notre site

Web :

www.wildaf-ao.org

Le WiLDAF à LA 50^{ÈME} SESSION DU CSW

Une délégation composée de représentantes d'organisations membres du WiLDAF/FeDDAF – Afrique de l'Ouest (W/F-AO) ou travaillant avec le réseau ont pris part à la 50^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (CSW) qui s'est tenue du 27 février au 10 mars 2006 au siège des Nations Unies à New York aux États-Unis.

Lors du 1^{er} atelier organisé par le réseau et qui a porté sur la participation des femmes aux prises de décisions, Madame Elizabeth AKPALU, présidente du WiLDAF-Ghana, a fait l'historique de la participation des femmes aux prises de décisions dans plusieurs pays d'Afrique, qu'elle a étayé avec des données statistiques montrant ainsi l'évolution du nombre de femmes au sein des parlements. Jusque dans les années 90, dira-t-elle, il était à peine pensable qu'une femme se présentant à une élection présidentielle en Afrique. Cependant, Charity Ngilu et Wangari Maathai se sont présentées à l'élection présidentielle kenyane de 1998. Rose Rugendo du parti Chama Cha Mapinduzi de Tanzanie a sollicité l'investiture de son parti aux primaires présidentiels de 1995 tout comme Sarah Jibril au Nigeria en 1989. Bien que n'ayant pas eu de succès dans cette ambition du pouvoir, ces femmes ont créé un important précédent dans leurs pays respectifs. L'élection de Mme Ellen JOHNSON-SIRLEAF en ce début du millénaire redonne du courage.

Mme AKPALU parlant du cadre juridique a précisé que malgré qu'il soit globalement favorable, quoique perfectible il est à lui seul insuffisant et doit par conséquent être accompagnés d'efforts soutenus pour changer les mentalités à travers l'éducation, la formation et les médias. Selon l'oratrice, l'un des systèmes les plus efficaces pour améliorer la représentation des femmes au sein des institutions reste le système de quota qui peut être soit un système

légal c'est-à-dire instituée par les textes soit un système volontaire émanant des acteurs eux-mêmes en l'occurrence dans notre cas d'espèce les partis politiques.

Pour conclure la conférencière a souligné qu'en Afrique de l'Ouest, il n'existe pas de dispositions constitutionnelles qui obligent le gouvernement ou les partis politiques à assurer une représentation équitable des hommes et des femmes aux postes de prise de décision. Elle a recommandé alors qu'un vaste programme de sensibilisation soit élaboré à l'endroit des populations pour susciter leur engagement dans le processus électoral aussi bien au niveau local que national. Il incombe aux partis politiques, aux organisations de la société civile (OSC) et surtout aux ONG de défense des droits humains dit-elle, de jouer ce rôle de 1^{er} plan dans ces efforts.

Elle a enfin mis un accent particulier sur la nécessité pour les organisations de l'Afrique de l'Ouest de lutter pour que les réformes juridiques interviennent

(suite page 3)

Protocole à la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme

Dix huit (18) pays ont ratifié le Protocole et trente huit (40) pays l'ont signé au 24 avril 2006. Entrée en vigueur : 25 novembre 2005

AFRIQUE DE L'OUEST	AFRIQUE DE L'EST	AFRIQUE AUSTRALE	AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE DU NORD
BENIN	COMORES	AFRIQUE DU SUD	Burundi	Algérie
Burkina Faso	DJIBOUTI	LESOTHO	Congo	LIBYE
CAP VERT	Éthiopie	MALAWI	Gabon	
Côte d'Ivoire	Île Maurice	Mozambique	Guinée Équatoriale	
GAMBIE	Kenya	NAMIBIE	République dém. du Congo	
Ghana	Madagascar	Swaziland	Tchad	
Guinée	Ouganda	Zambie		
Guinée Bissau	SEYCHELLES	Zimbabwe		
Liberia	Somalie			
MALI	RWANDA			
MAURITANIE	Tanzanie			
Niger				
NIGERIA				
SENEGAL				
Sierra Leone				
TOGO				
14	11	7	6	2
Nombre d'États par région				
16	13	10	9	5
Pays qui ont ratifié par région				
8	4	5	0	1

Pour suivre la progression du nombre de pays qui signent et ratifient, rendez vous sur le site de l'Union Africaine à la section des Documents officiels et consultez la liste disponible en format PDF : www.africa-union.org

Le WILDAF à LA 50^{EME} SESSION

(suite de la page 2)

afin d'assurer la représentation équitable des femmes dans les instances de décision à l'image de l'Afrique Australe.

Au cours du même atelier Mme Jan PETERSON de HUAIROU Commission a partagé l'expérience en matière participation des femmes aux prises de décisions de son réseau. Parlant de son organisation, elle a soulevé un des défis majeurs auquel les organisations travaillant sur la question de la gouvernance sont confrontées fréquemment à savoir comment créer un réseau à l'échelle mondiale qui partirait de la base pour monter au sommet, des organisations de femmes à la base qui seraient liées entre elles à l'intérieur d'un pays et entre pays afin qu'elles puissent influencer les décisions qui se prennent par les autorités publiques et privés et qui ont de l'impact sur la vie et le bien-être des femmes. Elle a illustré son idée par la collaboration que son organisation entretient avec UN-HABITAT en ce qui concerne les questions fondamentales comme l'habitat, l'eau, la propriété de la terre et par le travail que font GROOTS Afrique, des réseaux mis en place dans certains pays d'Afrique tels que le Kenya, le Ghana, le Cameroun et le Nigeria et qui travaillent dans ces pays avec des femmes qui interviennent dans le domaine du VIH SIDA.

Une des bonnes pratiques que Mme Peterson a partagée avec les participantes est celle qu'elle a appelé « local to local » qui consiste à faire en sorte que les femmes puissent s'organiser, identifier elles mêmes leurs priorités et aller les négocier avec les gouvernants, Elle a souligné enfin que UN-HABITAT est en train de mener une campagne mondiale dans le cadre d'un programme de trois ans avec une institution appelée « Les Cités Unies » en vue de changer les mauvaises pratiques et habitudes en matière d'aide au développement qui influencent négativement la vie des femmes. Une partie du travail de HUAIROU Commission est de chercher à connaître comment le financement marche afin de se battre pour que l'argent aille là où il doit aller.

La rencontre a également permis de partager les expériences de l'UNIFEM en matière de bonne gouvernance et participation des femmes. L'intervention de la représentante de l'UNIFEM Anne Marie GOETZ a porté sur le « devoir de rendre compte » qui incombe aux décideurs. Selon elle, il existe deux systèmes: le système vertical qui permettent d'exiger des comptes de la part des dirigeants et le système horizontal qui consiste au contrôle de l'action gouvernementale par les institutions tels que le parlement, les commissions de contrôle; les services spécialisés dans l'inspection de l'administration, les institutions judiciaires.

Elle a fait observer que les femmes se battent déjà et s'organisent pour être présentes au niveau de l'action des institutions. Elle a déploré le fait que dans le système vertical, les citoyens et particulièrement les femmes ne sont par contre pas visibles. C'est pour cette raison qu'il faut développer le principe de « genre et gouvernance ». Pour justifier cette affirmation elle a donné l'exemple d'un syndicat de paysannes de l'Inde qui ont réussi à faire faire un audit dans l'administration locale afin de comprendre la gestion des fonds d'un projet qui se réalise dans leur localité. Seule la qualité d'une bonne gouvernance permet ce genre d'action précise-t-elle.

Pour conclure, elle a indiqué que les partis politiques peuvent prendre en compte des aspirations des populations, or l'entrée des femmes dans les partis politiques est difficile en raison des contraintes socioéconomiques qui pèsent sur elles. Cependant les femmes ne doivent pas baisser les bras, elles recèlent beaucoup de potentialités et de détermination, elles doivent tout faire

(suite page 4)

FEMMES À L'HONNEUR



Mme Jennifer Williams a été nominée pour le prix Martin Ennals 2006

L'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) ont le plaisir d'annoncer que, dans le cadre de leur programme conjoint dénommé l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, Madame **Jennifer Williams** a été désignée comme l'une des personnes nominées pour le prix Martin Ennals 2006, qui sera décerné en récompense des efforts consentis en matière de défense des droits de l'homme.

Madame **Jennifer Williams du Zimbabwe**, qui est l'une des figures de proue de l'ONG "Women of Zimbabwe Arise" (WOZA), a été arrêté à plusieurs reprises et soumise à des actes d'harcèlements pour ses activités au sein du WOZA. Nous citerons comme exemple la date du 18 juin 2005, où vingt (20) membres du WOZA, y compris Madame Jennifer Williams, ont été arrêtés lors d'une manifestation de protection contre "l'Opération Murambatsivina" du gouvernement visant à faire détruire illégalement des bâtiments et des édifices. Par la suite, sa maison a été fouillée sans mandat. La manifestation jugée illégale, ces femmes ont été accusées "d'avoir encombré la voie publique", une accusation passible de peines allant d'un à trois mois d'emprisonnement. Elles ont enfin été libérées sous caution le 20 juin 2005. D'ailleurs, le Tribunal correctionnel de Bulawayo ayant estimé que "des femmes manifestantes qui marchaient ne sauraient en aucun cas encombrer le trottoir" a ordonné que celles-ci soit acquittées.

Lire :

omct.org/base.cfm?page=article&num=5855&consol=close&kwrd=OMCT&cfid=2930694&cftoken=41804110&SWITCHLNG=EN

Le WiLDAF à LA 50^{EME} SESSION

(Suite de la page 3)

pour s'imposer et occuper la place qu'il faut dans les instances de prise de décision.

Les expériences partagées par les uns et les autres ont permis aux participantes de tirer des leçons capables d'enrichir leur travail sur le terrain. Elles ont réfléchi aux voies et moyens pour créer des liens et synergies entre elles et les autres les acteurs sur le terrain. En guise de résolution, elles estiment entre autres qu'il est nécessaire que les capacités des femmes soient renforcées afin qu'elles connaissent leurs droits et puissent demander des comptes, qu'il est nécessaire qu'elles s'organisent, avec des alliés qui pourraient inclure également les hommes pour faire du lobbying capables de faire changer les choses, que des liens se créent avec les organisations ou réseaux qui travaillent dans le domaine de renforcement des capacités économiques des femmes à la base.

Commission Huairou : huairou.org

La célébration de la journée du 08 Mars a donné l'occasion aux représentantes africaines présentes à la 50^{ème} session de faire une déclaration importante

Elles ont affirmé leur détermination à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à exiger des gouvernements et des institutions internationales, des actes concrets pour l'application effective des instruments juridiques ratifiés, avec des indicateurs précis et mesurables, afin d'aller vers un développement humain, équitable, solidaire et durable.

Elles ont saisi l'occasion de la réforme du système des Nations Unies en cours pour déplorer l'absence de l'Afrique au sein du conseil de sécurité et en ont appelé à ce que le continent y soit représenté.

Pour finir elles ont émis le vœu de voir une femme accéder au poste de Secrétaire Général des Nations Unies pour succéder à Koffi ANNAN bientôt en fin de mandat. L'intégralité de cette déclaration peut être consultée à wildaf-ao.org/fr/article.php3?id_article=808

« Promouvoir l'égalité du genre dans les nouvelles modalités d'assistance et les nouveaux partenariats »...

Au moment où s'intensifient les efforts visant à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015, les pays développés et ceux en développement se sont engagés dans de nouveaux partenariats et de nouvelles modalités d'assistance. Ceux-ci sont conçus de façon à aligner l'assistance sur les domaines prioritaires nationaux de développement, afin de mettre en commun les diverses sources d'assistance dans un soutien au budget direct national ou à des secteurs particuliers et d'assurer une stabilité ainsi qu'une prévisibilité plus accrues des flux d'aides. La Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide résume les principes et les indicateurs de développement convenus par les pays donateurs de l'OCDE-DAC et les pays en développement partenaires.

Lier la question de l'égalité du genre au programme d'efficacité de l'aide

La question de l'égalité du genre est cruciale dans les efforts visant à

(suite page 5)

Le WiLDAF en appelle aux Chefs d'États africains

Le réseau WiLDAF Afrique de l'Ouest a fait une intervention orale à la session officielle de l'après midi du 01^{er} Mars. Dans son intervention, elle a, en tant que réseau visant la participation des femmes au développement aux niveaux local, national et régional, exprimé sa préoccupation sur le faible niveau de participation des femmes à la prise de décision en Afrique, ce qui entraîne la non prise en compte de leurs priorités dans les décisions sociopolitiques et économiques des besoins et des intérêts des femmes.

Conscient de l'enjeu majeur qu'est la participation des femmes à la gestion des affaires publiques, le WiLDAF a pris l'engagement de poursuivre un programme sur les femmes et la gouvernance déjà démarré en janvier 2006. Il en a appelé aux États africains afin qu'ils prennent des mesures concrètes pour assurer l'égalité participation des femmes dans la prise de décisions politiques comme l'exige le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, ainsi que la déclaration solennelle de l'Union Africaine sur l'égalité entre l'homme et la femme. Il les a exhortés à considérer les groupes de femmes aux niveaux central, décentralisé et local comme de véritables actrices susceptibles d'aider à améliorer les décisions en vue du bien être des femmes et des populations et à confirmer leur engagement à promouvoir les droits des femmes : en ratifiant et en mettant en œuvre le protocole sur les droits des femmes en Afrique, en ratifiant aussi le protocole optionnel à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en mettant en œuvre les engagements pris dans la plateforme d'action de Beijing et dans les Objectifs de Développement du Millénaire.

Lire la déclaration sur le site

wildaf-ao.org/fr/article.php3?id_article=807

Promouvoir l'égalité du genre

(suite de la page 4)

atteindre les OMD et d'autres objectifs de développement ; ce qui fait qu'il est important de veiller à ce que les structures d'assistance visent et supervisent les progrès réalisés dans le sens des objectifs de l'égalité du genre. En définitive, les résultats de l'égalité du genre constitueront des signes importants de l'efficacité de la nouvelle approche de l'octroi d'aide et de partenariat. Pour soutenir l'égalité du genre, la nouvelle architecture de l'aide devrait inclure :

- Un financement adéquat aux programmes qui répondent aux besoins des femmes ;
- Des systèmes de responsabilisation des gouvernements et des donateurs à suivre et à accroître les contributions pour la réalisation de l'égalité du genre ; et
- Des évaluations des progrès liés à la spécificité du genre, la supervision de la performance et les indicateurs de l'efficacité de l'aide.

Le présent document est le résultat d'une consultation internationale organisée à Bruxelles en 2005 par le Fond des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) et la Commission Européenne. Elle identifie un premier ensemble de considérations pour s'assurer que l'égalité du genre soit au cœur du programme d'efficacité de l'aide. Ce document est destiné aux décideurs qui s'adaptent actuellement aux nouvelles modalités d'assistance — des décideurs tels que les fonctionnaires et les analystes des Ministères des Finances, de la Planification et des Affaires Féminines ; les défenseurs des droits de la femme aux niveaux national, régional et international ainsi que des acteurs bilatéraux et multilatéraux de développement tels que les Coordinateurs résidents du système des Nations Unies [...].

Équité du genre dans une architecture changeante de l'aide au développement — opportunités et risques

Les femmes devraient tirer, autant que toute autre catégorie sociale, profit de l'aide au développement qui soutient des stratégies nationales de développement et les systèmes d'obligation redditionnelle pouvant suivre le progrès. Les flux prévisibles d'aide, — l'une des retombées attendues de la nouvelle architecture d'aide — peuvent également œuvrer à la promotion de l'égalité du genre, en encourageant l'investissement dans les activités qui encouragent l'égalité du genre à long terme mais peuvent ne pas avoir des résultats immédiats à court terme. Par exemple, le changement institutionnel sensible au genre prend du temps, de même que le changement de comportements et la sensibilisation du public. Toutefois, les femmes ne tireront parti de la nouvelle architecture d'aide que si l'égalité du genre est reconnue comme une principale composante de la réduction de la pauvreté et du développement national. En outre, les femmes doivent être entièrement représentées dans les instances de prise de décision et intégrées de façon équitable dans les 'services publics' alimentés par les organisations bureaucratiques. La Déclaration de Paris et les directives, indicateurs et plans d'action qui y sont associés mettent l'accent sur les processus d'instauration d'une appropriation nationale, d'harmonisation et d'alignement des flux d'aide ainsi que de l'évaluation de l'impact. Ils ne précisent pas le contenu des priorités de développement, et il y a une exception : un engagement à effectuer des évaluations de

l'impact sur l'environnement (y compris leur lien avec les problèmes de santé et les problèmes sociaux). Mais autrement, aucune mesure visant à promouvoir les normes d'égalité du genre ou des droits de l'homme n'est proposée. La pérennité de l'environnement a été reconnue comme une composante structurelle du développement économique et humain, mais le caractère central de l'égalité du genre à l'efficacité du développement n'est pas explicitement reconnu à travers les évaluations d'impact ou toutes autres mesures.

Il existe évidemment un contrôle partagé sur le contenu ou l'orientation des dépenses de développement dans les pays bénéficiaires de l'assistance : toute aide est censée contribuer à la réalisation des OMD. Bien que le troisième Objectif de développement du millénaire cherche à promouvoir l'égalité du genre, les gouvernements ont tendance à se focaliser sur l'aspect associé le plus facilement mesurable de cet objectif : combler le fossé entre les sexes en matière d'éducation. Plusieurs autres éléments essentiels de la lutte pour l'égalité du genre sont omis. Une examen minutieux des principales articulations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide révèle plusieurs domaines de préoccupation et des opportunités par rapport à leurs implications pour l'engagement des femmes et l'égalité du genre.

(suite page 6)

Vous êtes membre du réseau WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest et désirez faire connaître vos activités? Vos réalisations? Votre association?

Faites nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courrier électronique. **La date limite de dépôt des textes est la suivante : 1 juin 2006 (parution juillet 2006).**

Qui lit le Newsletter ? Le WILDAF West Africa Newsletter est diffusé aux membres du WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest dans huit pays de la sous-région, à nos partenaires en Afrique, Europe, dans les pays scandinaves et en Amérique MAIS AUSSI aux magistrats, avocats, policiers, médecins, chef religieux et traditionnels. FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

info@wildaf-ao.org

Promouvoir l'égalité du genre

(suite de la page 5)

Appropriation

Les femmes ont démontré un vif intérêt à la planification du développement national à travers le monde et ont, dans la mesure du possible, participé au débat sur les priorités nationales. Mais certaines études montrent que les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et autres documents nationaux de planification peuvent ne pas réussir d'intégrer convenablement les objectifs d'égalité du genre. Les plans d'action nationaux de promotion de la femme (disponibles maintenant dans plus de 120 pays) sont toujours rarement intégrés en totalité dans les plans nationaux de développement, et ne constituent pas une disposition appropriée pour leur mise en application dans les budgets nationaux.

L'accent mis sur l'appropriation nationale dans les nouvelles relations d'assistance offre une chance formidable aux pays en développement de même qu'aux donateurs de veiller à ce que les femmes jouent un rôle significatif dans l'expression de leurs besoins et la recherche de réponses des décideurs.

L'importante appropriation des femmes du processus de développement national nécessite un investissement concerté dans la capacité analytique des femmes, la capacité des décideurs à faire l'analyse du genre et le soutien des donateurs. En Ouganda, une grande attention n'a pas été accordée aux priorités des femmes dans le Plan d'Action d'Éradication de la Pauvreté (PEAP) de 1997, et dans sa première révision de 2000. Ceci a incité les fonctionnaires du Ministère de la Femme, du Travail

et du Développement Social, ainsi que ceux du Ministère des Finances, du Plan et du Développement Économique à mobiliser les femmes de la société civile et les collègues d'autres ministères à former l'équipe du genre du PEAP. Avec le soutien du DFID, l'équipe s'est préparée pour la seconde révision du PEAP en 2004 en analysant l'impact des inégalités entre les sexes sur la croissance économique et en intégrant des points de référence en matière du genre dans le dialogue avec le gouvernement, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds engagés dans le soutien au budget direct. Il est surprenant de noter qu'il a fallu sept ans pour qu'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté sensible au genre voie le jour, même dans un pays ayant plusieurs mouvements féminins puissants et un soutien affiché des bailleurs de fonds. Les évaluations de la qualité de l'appropriation nationale qui ne sont pas parvenues à déterminer le niveau de prise en compte des points de vue et des priorités des femmes contenus dans les plans nationaux de développement se traduiront dans une mesure d'appropriation empreinte de préjugés liés au genre.

Alignement

À travers le soutien au budget direct, les donateurs visent à aligner les flux d'aides sur les secteurs officiels signalés dans les budgets nationaux. Il existe des preuves suffisantes du degré limité auquel les priorités d'égalité du genre sont intégrés dans les plans nationaux de développement (et par conséquent dans les budgets) pour susciter des craintes que l'alignement signifiera que les priorités nationales financées à partir du budget direct et le soutien du secteur ne prendront pas suffisamment en compte les priorités d'égalité du genre.

L'alignement a jusqu'ici été essentiellement discutée étant donné qu'il affecte les flux d'aides au niveau national. Dans un contexte où les gouvernements évoluent de plus en plus vers la décentralisation aux niveaux locaux, il n'y a pas une visibilité claire de la façon dont l'alignement affectera le flux des fonds d'aide au niveau local. Il en est de même pour les dispositions supposées veiller à ce que les transferts fiscaux intergouvernementaux reflètent les fonds d'aide. D'un point de vue d'égalité du genre et de réduction de la pauvreté, cela constitue une question importante parce que le niveau des flux de financement aux niveaux locaux a un impact considérable sur les ressources disponibles aux pauvres ou aux groupes sociaux marginalisés. Les indicateurs de l'efficacité de l'aide dans la Déclaration de Paris ne mesurent pas la pertinence du flux de ressources aux niveaux locaux. Non seulement les indicateurs sont nécessaires pour cela, mais pour être sensibles au genre, ils peuvent inclure des évaluations concernant la prise en compte effective des besoins des femmes dans les dépenses officielles.

S'agissant du passage d'une assistance aux projets à un soutien au budget sectoriel, la plupart des expériences dans les approches sectorielles ne se sont manifestées à ce jour que dans les domaines de la santé et de l'éducation. Certaines études des SWAP dans les domaines de la santé et de l'éducation ont été décisives pour cerner le degré auquel elles ont intégré le genre, les priorités du genre étant souvent ajoutées en marge. Ces priorités ne font pas partie des stratégies de changement institutionnel. De plus, malgré les preuves recueillies pendant plusieurs années des analyses du genre selon lesquelles les femmes sont profondément affectées par les régimes de dépense dans d'autres secteurs — tels que la justice et le respect de la loi, la sécurité publique, les infrastructures rurales et urbaines, le transport, etc. — peu d'efforts ont été déployés pour déterminer comment les dépenses dans ces domaines affectent les divers groupes, notamment les femmes. Il y a un risque que l'alignement de l'aide sur les priorités budgétisées

(Suite page 8)

**Les violences faites
aux femmes sont
des violences faites
à la société.**



Atelier pour combattre la violence faite aux femmes

Un atelier pour développer un cadre de travail afin de combattre la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest s'est tenu le 27 mars 2006 au Secrétariat exécutif de la CEDEAO.

Les délégué-e-s des États membres ont participé pendant trois jours à l'atelier afin de rédiger un plan d'action stratégique pour mieux comprendre le phénomène qui s'observe notamment dans les familles, au niveau de l'État et des communautés.

Article:

news.ecowas.int/en/presseshow.php?nb=34&lang=en&annee=2006

Parité des genres : au moins 30% des délégations devraient être composées de femmes dans le Parlement renouvelé

Le Conseil des Ministres s'est réuni à Abuja le 23 mars 2006, pour examiner des propositions sur la restructuration notamment du Parlement.

« Il a salué la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de janvier 2006 portant définition des modalités de mise en œuvre du Protocole relatif au Parlement et il a estimé que cette décision et la restructuration en cours, étaient de véritables outils pour le renforcement des prérogatives de ce Parlement. Le Conseil a toutefois exhorté le Secrétariat à poursuivre le processus qui permettra, à terme, de créer les conditions propices à l'élection des députés au suffrage universel direct et de faire évoluer les prérogatives du Parlement, de son rôle consultatif actuel à un rôle de co-décideur, puis législatif dans des matières définies.

16. Le Conseil a recommandé que la période transitoire avant l'élection des députés au suffrage universel direct soit de quatre (4) ans.

La composition de chaque délégation reflètera la diversité des sensibilités politiques représentées à l'Assemblée Nationale. **Afin d'assurer la parité des genres, il est recommandé que chaque délégation de pays soit composée de 30% de femmes au moins.** »

Lire tout le rapport :

news.ecowas.int/fr/presseshow.php?nb=28&lang=fr&annee=2006

DES NOUVELLES DU RÉSEAU

Les nouvelles de nos réseaux font état de l'atelier sous régional d'appropriation du projet « Bonne gouvernance et participation des femmes dans sept pays d'Afrique de l'ouest » (UE3) et de l'organisation de l'atelier en Guinée sur la mise en œuvre du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique.

Au bureau sous régional

Du 16 au 17 février 2006 s'est tenu à Lomé l'atelier sous-régional d'appropriation du projet : « Bonne gouvernance et participation des femmes dans sept pays d'Afrique de l'ouest » organisé par le bureau sous-régional de WILDAF/FeDDAF pour l'Afrique de l'Ouest. L'atelier prévu dans le cadre de la mise en œuvre du projet a permis aux réseaux nationaux bénéficiaires du projet de s'approprier le contenu du projet, de finaliser les stratégies de mise en œuvre des activités en fonction du contexte spécifique à chaque pays et de valider le plan d'action global du projet.

Une vingtaine de participantes étaient présentes à l'atelier parmi lesquelles l'équipe d'encadrement du projet et au moins deux représentantes des sept pays suivants bénéficiaires du projet : Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal et Togo.

Outre une meilleure connaissance du projet, les représentantes des divers pays bénéficiaires ont échangé les expériences en cours dans leurs pays respectifs en ce qui concerne le processus de planification, de programmation et de budgétisation au niveau national et décentralisé ainsi que l'existence ou non de projets similaires dans leur pays dans le but de déceler les portes d'entrée pour une meilleure implication des femmes dans la gestion des affaires de la cité.

Unaniment les participantes et les invités conviés aux cérémonies de lancement du projet ont apprécié l'initiative de ce nouveau projet qui ouvre la voie à une nouvelle avenue pour plus d'effectivité dans la mise en œuvre des engagements pris par nos États pour la mise en œuvre des droits reconnus aux femmes.

Dans les pays

Les réseaux nationaux ont tenu à démultiplier les informations et enseignements tirés de leur participation à l'atelier d'appropriation du projet (UE3)». Programmé dans les sept pays du projet pour se dérouler du mois de mars à mai, cette activité a déjà eu lieu au Sénégal et au Togo.

Sénégal. Le réseau national a organisé le samedi 01^{er} avril 2006, l'atelier de restitution de l'atelier d'appropriation dans la salle de conférence de l'USE. Une trentaine d'organisations de la société civile se trouvant à Dakar et dans trois capitales régionales du pays (Thiès, Kaolack et Diourbel) ont participé à ladite rencontre. Après une présentation détaillée du projet faite par la présidente du réseau, un accent particulier a été mis sur quelques aspects stratégiques qui doivent être suffisamment pensés pour créer des conditions favorables pour l'impact escompté du projet. Il s'agit notamment du suivi du projet à travers un comité de suivi à mettre en place, du choix judicieux des stratégies de mise en œuvre du projet surtout en ce qui concerne les localités décentralisées dans lesquelles le projet devra être implanté au niveau local et des personnes dont les capacités doivent être renforcé pour la mise en œuvre des actions de lobbying futures.

Il a été décidé de diffuser largement des informations sur le projet en direction de tous ceux qui en sont intéressés. Les participants ont, avant de se séparer, réfléchi aux moyens de communication efficaces à

(suite p.8)

DES NOUVELLES DU RÉSEAU

(Suite de la page 7)

utiliser pour une grande visibilité du projet, une dissémination des informations clés nécessaires à connaître et à faire partager. La décision a été également prise de mettre à profit les expériences des organisations partenaires qui ont travaillé dans le domaine de l'accès des femmes aux instances de décisions et de bonne gouvernance.

Togo. La grande salle du CESAL sis à Tokoin à Lomé a servi de cadre au WILDAF Togo le 31 mars 2006 pour restituer les conclusions de l'atelier sous régional d'appropriation du projet UE3. 34 personnes représentant des organisations et les autres membres du réseau ont participé à la rencontre et se sont dit prêts à se mobiliser pour la mise en œuvre du projet.

La Guinée a organisé les 3 et 4 février 2006 à Conakry un atelier sur la mise en œuvre du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique. 32 personnes ont répondu à l'invitation du WILDAF Guinée, responsable du comité de suivi du protocole dans ce pays. La rencontre s'est déroulée dans la salle de conférence de l'Hôtel Camayenne. La réunion fut présidée par la Ministre des Affaires sociales et de la promotion féminine. Elle a adopté des stratégies pour, entre autres, s'assurer que le protocole connaisse une large diffusion dans les populations, que des réformes législatives interviendront pour rendre conforme la législation nationale aux dispositions du protocole, que les acteurs judiciaires et extrajudiciaires seront formés et sensibilisés pour une application effective des dispositions et que les ONG auront la capacité nécessaire pour assurer le suivi de la mise en œuvre du protocole. Enfin, les stratégies adoptées ont fait une place importante à la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre des actions consignées dans un plan d'action.

Promouvoir l'égalité du genre

(suite de la page 6)

puisse accroître les déficits de dépenses dans les domaines pouvant avoir un impact sur l'égalité du genre — des domaines qui pourraient autrement bénéficier de financements extérieurs.

L'alignement implique également une identification des secteurs prioritaires dans les plans nationaux de développement pour le renforcement des capacités techniques et institutionnelles. L'essence de la majorité des accords de soutien au budget direct est un soutien coordonné des donateurs à la réforme du secteur public — en réalité, le renforcement des capacités dans le domaine de la bonne gouvernance dans le secteur public, en vue de produire ce que la Déclaration de Paris appelle 'les systèmes nationaux fiables' dans la gestion financière et la passation des marchés.

Ceci offre une opportunité sans précédent pour susciter les efforts visant à améliorer l'efficacité du secteur public et pour lutter contre la corruption, définir également des mesures incitatives pour amener les acteurs du secteur public à être plus sensibles aux femmes, et pour instituer le suivi et les normes de

performance qui mesurent et récompensent les efforts visant à satisfaire les besoins des femmes.

Il n'existe pas beaucoup d'exemples d'efforts de réforme du secteur public ou de bonne gouvernance qui intègrent pleinement une perspective d'égalité du genre. À cet égard, les efforts de renforcement des capacités ont tendance à être limités aux mesures d'actions positives pour engager davantage de femmes fonctionnaires, ou assurer une formation du personnel sur le genre dans les Mécanismes Nationaux des Femmes et des points focaux du genre dans d'autres départements. Toutefois, il existe à cet effet quelques exemples de meilleures pratiques qui émergent. En 2004 par exemple, le bureau du PNUD au Mozambique a apporté un soutien technique pour l'intégration du genre dans l'Unité de Réforme du Secteur Public. Il a soutenu le Groupe de Coordination du Genre en apportant des conseils sur l'intégration du genre dans la Revue conjointe gouvernement/donateurs du Programme de Réforme du Secteur Public. De même, des partenariats entre l'UNIFEM et le Ministère des Finances dans des pays comme l'Inde, le Maroc, le Sénégal, l'Equateur et le Népal autour de la budgétisation sensible au genre ont également marqué un passage qualitative à l'intégration effective du genre dans les processus de budgétisation du secteur public.

Pour deux raisons essentielles, le renforcement des capacités doit prendre une nouvelle forme s'il doit servir l'objectif de promotion de l'égalité du genre de même que l'efficacité et la probité :

1. Les efforts de réforme du secteur public doivent inscrire la sensibilité au genre dans les systèmes révisés de motivation, les mesures de performance et les systèmes de suivi.

2. Le renforcement des capacités des organisations bureaucratiques destinées à promouvoir l'égalité du genre (tels que les Mécanismes Nationaux des Femmes) doit attirer davantage de ressources plus que par le passé, avec un accent sur l'amélioration des techniques d'analyse macroéconomique sensible au genre, afin que ces entités soient mieux placées pour influencer les processus nationaux de planification.

Harmonisation

Le principe d'harmonisation engage les donateurs à adopter des approches communes de gestion de l'aide en éliminant les conditionnalités concurrentes. En tenant compte des coûts de transaction que la diversité des approches des donateurs et des demandes de rapports occasionnent pour les pays en développement, l'harmonisation est opportune. Mais pour que l'égalité du genre survive en tant qu'élément central des approches harmonisées, il faut que les engagements des donateurs à intégrer le genre soient solides. Un certain nombre d'évaluations récentes de la performance des agences

(suite page 12)

Deux femmes juges élues à la Cour africaine des droits humains et des peuples, Soudan

Le Conseil Exécutif de l'Union Africaine réuni à Khartoum, Soudan, a élu 11 juges de la Cour africaine des droits humains et des peuples en date du 21 janvier 2006. Deux de ces juges sont des femmes (en provenance du Ghana et du Lesotho). Les juges nouvellement élus sont les suivants : M. Fatsah Ougergouz (Algérie), M. Jean Emile Somda (Burkina Faso), M. Gerard Niyungeko (Burundi), **Mme Sophia Akuffo (Ghana)**, **Mme. Kelello Justina Masafo-Guni (Lesotho)**, M. Hamdi Faraj Fanoush (Libye), M. Modibo Tounty Guindo (Mali), M. Jean Mutsinzi (Rwanda), M. El Hadji Guisse (Sénégal), M. Bernard Ngoepe (Afrique du Sud) et M. G Kanyiehamba (Ouganda).

L'élection des juges signifie que l'Afrique a désormais une Cour ayant la juridiction de traiter les cas de violations de droits humains.

Source: femnet.or.ke/news.asp?ProgrammeID=3

Où est la parité entre les genres dans les nominations à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ?

Les nominations ne reflète pas l'esprit du traité qui pourtant stipule clairement dans deux articles que la parité entre les sexes doit être respectée. Ainsi, on peut lire à l'article 12.2 sur les candidatures que : Lors de la présentation des candidatures, il sera dûment tenu compte de la représentation adéquate des deux sexes. Malgré une campagne organisée par des organisations de femmes africaines afin que les États proposent au moins une femme tel que spécifié par l'UA, les pays signataires du traité n'ont pas respecté cette recommandation. Évidemment ce non-respect de l'article 12.2 implique que l'article 14.3 qui dit que « Lors des élections, la Conférence veille à ce que la représentation adéquate des deux sexes soit assurée » ne peut pas être appliqué.

Voir notamment la campagne de l'automne 2005 pour l'élection de femmes juges : wildaf-ao.org/fr/article.php3?id_article=693

Protocole au traité instituant la Communauté Économique Africaine relatif au Parlement Panafricain

Aucune nouvelle ratification (46 ratifications) depuis l'inauguration du Parlement le 18 mars 2004. Il est en vigueur depuis le 14 décembre 2003.

Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique

Aucune nouvelle ratification (40 ratifications). 50 États sont signataires. Il est en vigueur depuis le 26 décembre 2003.

Protocole relatif à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

La Tanzanie a ratifié au 10 février 2006 pour un total de 23 États. 47 États sont signataires. Il est en vigueur depuis le 25 janvier 2004.

Protocole de la Cour de justice de l'UA

La Tanzanie a ratifié au 10 février 2006. Il y a donc 10 sur 53 États qui adhèrent au Protocole et 38 l'ont signé.

Union Africaine : www.africa-union.org

Calendrier des réunions de l'UA de mars à juin 2006

Consulter : africa-union.org/News_Events/Calendar_of_%20Events/DRAFT%20CALENDAR%20OF%20MEETING.doc

Projet de la Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance

Note explicative: africa-union.org/root/au/conferences/past/2006/april/pa/apr7/meeting_fr.htm



Lancement du Comité des femmes de l'Union africaine

Le 28-29 avril 2006 a été inauguré le Comité des femmes de l'UA à Addis Ababa, Éthiopie.

Consultez le programme : africa-union.org/root/ua/Conferences/avril/GE/programme_AUWC.pdf

SUIVI du NEPAD

Examen par les pairs : le Ghana franchit une étape historique

Le Ghana est le premier pays africain à franchir avec succès les 5 étapes du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Les chefs d'Etat africains membres du Forum du MAEP ont évalué la performance du pays et l'ont auditionné sur son programme d'action, le 22 janvier 2006 en marge du sommet de l'Union africaine (UA) à Khartoum (Soudan). Ils ont passé en revue la gouvernance politique, économique et des entreprises au Ghana ainsi que son développement socioéconomique, sur la base du rapport d'examen final.

Article :

uneca.org/omd/Story9September05.asp

Le MONITEUR du MAEP

un nouveau bulletin périodique sur la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

Dans le premier numéro:

- une description du MAEP, sa structure et sa composition
- un résumé de l'atelier de la société civile sur le MAEP, tenu à Addis Abeba en Éthiopie
- la déclaration de la société civile suite à l'atelier
- des informations sur le rapport du MAEP du Ghana présenté au Forum du MAEP lors du sommet de l'Union Africaine à Khartoum
- revue de presse sur le MAEP

Bulletin :

pacweb.org/f/images/stories/documents/aprm%20bulletin%201%20french-final-colorv3.pdf

DOCUMENTATION

Les femmes en politique: Les 60 dernières années

Une analyse de l'IPU sur les progrès réalisés par les femmes et leurs échecs en matière d'élections au cours de l'année précédente (2005)

Document :

ipu.org/PDF/publications/wmminfokit06_en.pdf

Table ronde de l'UNIFEM sur : "From Numbers to Influence: Women in Politics Making Economic Change."

"From Numbers to Influence: Women in Politics Making Economic Change" est le thème de la table ronde organisée par l'UNIFEM au cours de la de la 50ème session du CSW. En voici quelques citations intéressantes :

"Progressivement nous abordons les sujets de plans relatifs au genre, de la budgétisation selon le genre et envisageant le genre pas seulement comme une question liée au département de femmes ou d'enfants mais relative à tous les secteurs. Nous abordons ainsi une législation conviviale pour les femmes. Nous avons réservé 33 pour cent des sièges au Panchayats pour les femmes. Dans plusieurs États, les chiffres sont beaucoup plus élevés. Ceci seul signifie qu'un million de femme ont le pouvoir. En Uttaranchal, au Kerala, au Karnataka, les femmes membres du Panchayat apparaissent comme des agents du changement. En évitant l'installation des débits de boissons alcoolisées, en créant des emplois et en sauvant l'environnement, ils ont réussi" —Syeda Hameed, Membre de la commission de planification en Inde.

"En effet l'économie dépend du choix politique, un jeu de pouvoir, et c'est en ceci que notre réussite dépendra de notre capacité à avoir en notre faveur dans le choix de notre économie. Ainsi l'idée mise en avant par l'UNIFEM selon laquelle il est important de mettre en place une conférence ou un club de femmes ministres et détentrices du portefeuille de l'économie est très approprié. Il est donc important pour les collectivités de se renforcer d'une part. à travers les échanges de connaissance, mais aussi de pousser le poids collectif pour atteindre les résultats, ou faire la différence" —Devaki Jain, auteur et activiste, Inde.

"Joignons nos voix pour dire que c'est assez: le développement de la femme demande de

l'investissement et un financement adéquat doit être disponible pour permettre sa réalisation. Nous avons besoin de la protection de nos droits de propriété. Les femmes ont droit à l'accès au marché. À travail égal salaire égal, nous avons demandé le droit de travailler dans les zones d'exportation. Nous réclamons l'opportunité d'enregistrer nos commerces et à se qualifier pour les prêts et une protection légale lorsque nous nous engageons dans des contrats. Travaillons ensemble afin de nous assurer que d'ici 2008 nous aurons des financements adéquats pour le développement des femmes afin que d'ici 2015 nous atteignons le 3^{ème} objectif de développement du millénaire: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Mettons nous ensemble dans une coalition globale et demandons : où est l'argent pour le développement des femmes ? et assurons-nous de le trouver et qu'il soit plus important que ce que nous avons aujourd'hui." —Noeleen Heyzer, directrice exécutive de l'UNIFEM

CAMPAGNE D'ACTION

Comment promouvoir le changement, le bien-être et la dignité humaine dans le monde et atteindre le niveau de tolérance zéro à l'occasion de la journée de lutte contre la mutilation génitale chez la femme: Bannissons la pratique à jamais!

La "Foundation for Women's Health, Research and Development (FORWARD)" exhorte la communauté internationale et les gouvernements en Afrique à bannir la pratique à jamais! En février 2003, le Comité interafricain de lutte contre les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIA) a adopté une "Déclaration sur la nécessité d'atteindre le niveau de tolérance zéro en matière de mutilation génitale chez la femme sur le continent africain". Dans le cadre de la journée de lutte contre la mutilation génitale chez la femme, FORWARD prie les gouvernements en Afrique de voter des lois et de mettre en œuvre des politiques pour faire cesser ces pratiques. FORWARD les invite par ailleurs à réviser ces instruments et à les mettre en œuvre, en vue de protéger les filles africaines, de même que leur droits de procréer conformément au protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, qui interdit la pratique de manière explicite.

En outre, FORWARD exhorte les parties prenantes, notamment les gouvernements, les agences onusiennes, les ONG internationales et nationales et les organisations communautaires à aider au renforcement de ladite la campagne en vue de faire bannir la mutilation génitale chez la femme qui viole les droits humains fondamentaux des filles et de la femme, tout comme leur droit à la vie. Le 6 décembre 2005, une Soudanaise de 4 ans, Enaam Abdelwahab, décéda pour cause de mutilation génitale. Suite à cette tragique perte de vie humaine, FORWARD a lancé une campagne pour exhorter le gouvernement soudanais à faire bannir toutes formes de mutilation génitale chez la femme et d'appeler à une plus forte mobilisation afin d'éradiquer la pratique dans le pays. Par ailleurs, FORWARD lance un appel aux défenseurs des droits de l'homme de par le monde pour qu'ils s'associent à cette campagne en signant la pétition adressée au gouvernement du Soudan.

D'ici la date du lancement de la campagne Tolérance zéro lors de la journée de lutte contre la mutilation génitale et la journée internationale de la femme du 8 mai, FORWARD se propose de collecter 600 signatures, soit une signature pour chaque fille soumise à la pratique par jour, selon les estimations de l'OMS. La pétition sera transmise au Ministère de la Justice du Soudan. Aidez-nous à leur transmettre d'une seule voix et ce, de manière claire, ce message pour leur faire comprendre que la mutilation génitale chez la femme et la violation des droits des filles et de la femme ne sauraient être tolérées sous quelque forme que ce soit!

Pour de plus amples informations sur la question, contacter: Unit 4 765-767 Harrow Road London NW10 5NY
Foundation for Women's Health, Research & Development) Tel: 020 8960 4000 Fax: 020 8960 4014

FORWARD : forwarduk.org.uk.

Pétition : new.petitiononline.com/dec62005/petition.html

Source: AWID Resource Net Announcements Issue 302

Les femmes au parlement : au-delà du nombre

Le manuel est une contribution de l'International IDEA au renforcement de la participation des femmes à la vie politique. Il se veut un outil pratique. Des universitaires, des militantes et des personnalités politiques proposent des analyses du statut des femmes qui participent au pouvoir en Afrique francophone et dans d'autres régions ainsi que des facteurs qui déterminent ce statut. Ce manuel présente divers aspects tels que les systèmes électoraux, les quotas et les mécanismes auxquels les femmes peuvent avoir recours pour influencer le processus politique. Des études nationales décrivent les expériences de femmes qui ont participé aux législatures de divers pays du monde, notamment francophones.

Obstacle à la participation au Burkina Faso: idea.int/publications/wip/upload/chapter_02_a-CS_Burkina.pdf

Recrutement au Burkina Faso: idea.int/publications/wip/upload/chapter_03_a-CS_Burkina.pdf

Sur l'Afrique francophone: idea.int/publications/wip/upload/chapter_04_b-CS_Francophonie.pdf

Manuel: idea.int/publications/wip/fr.cfm

Global: Les femmes du monde 2005 – Les progrès réalisés en matière de statistiques

Ce rapport présente des données nationales désagrégées sur le genre dans des domaines, tels que la démographie, la santé, l'éducation, le travail, la violence faite aux femmes, la pauvreté, les droits de l'homme et la prise de décisions. Ce rapport examine et analyse les données actuellement disponibles et évalue les progrès réalisés dans leur production au niveau national, par opposition aux estimations en la matière, qui ont été conçues au niveau international au cours des 30 dernières années. Ledit rapport propose une série de stratégies visant à renforcer les capacités nationales en matière de collecte et de présentation des données et de faire accorder davantage

d'importance à la question de parité entre les sexes.

Ce rapport est disponible sur le site:

unstats.un.org/unsd/demographic/products/ndwm/wwwpub.htm

Source: Pambazuka News 241 9 février 2006

Disponibilité des données sur l'éducation pour tous

Vous pouvez maintenant accéder facilement à d'importantes données sur l'éducation pour tous grâce au nouvel outil de recherche que vous trouverez sur le site Web du "Global Monitoring Report". Cet outil a été conçu par l'Institut des Statistiques de l'UNESCO en partenariat avec l'équipe du Global Monitoring Report sur la base des données contenues dans les tableaux annexes sur les statistiques de 2006. Vous pouvez procéder à une recherche par tableau, par thème, par indicateur et par pays et région et en faire tirer les résultats en format Excel ou Word.

Pour vos recherches, accédez au site : gmr.uis.unesco.org

Source: Pambazuka News 242 16 février 2006

African Governance Report 2005

Un nouveau rapport de la CEA conclut que dans l'ensemble, la gouvernance progresse en Afrique même s'il reste d'importants défis à relever. Le Rapport sur la gouvernance en Afrique, publié cette semaine, est l'aboutissement d'une enquête de trois années menée auprès d'experts et de ménages dans 27 pays africains, pour déterminer comment les citoyens perçoivent la gouvernance dans leur pays. Des événements politiques majeurs se sont produits depuis la collecte des données, effectuée entre 2001 et 2004, mais la perception des tendances de la gouvernance, en particulier chez les ménages, n'a pas beaucoup changé.

Rapport (en anglais) : uneca.org/agr2005



TrustAfrica cherche à renforcer les initiatives africaines qui s'attaquent aux défis les plus complexes auxquels le continent est confronté. Nous axons actuellement nos efforts sur trois domaines cruciaux :

- Règlement des conflits et instauration de la paix ;
- Promotion de politiques globales sur la citoyenneté et l'identité ;
- Promotion de l'intégration économique.

L'organisation intervient dans les domaines suivants: paix et sécurité, intégration régionale et citoyenneté et identité. Nous initiions des échanges, accordons des subventions, et offrons une assistance technique afin de permettre aux institutions africaines de travailler en vue d'un avenir sûr, libre et prospère.

Plus d'information: trustafrica.org

Nominations pour le prix Silver Rose 2006

Solidar vous invite dès maintenant à proposer des **nominations pour le prix Silver Rose 2006**. Lancé en 2005, le prix Silver Rose est décerné aux personnes ou organisations de par le monde, qui se sont distinguées dans le domaine de la justice sociale et qui ont su contribuer de manière remarquable à sa promotion.

Il est décerné deux catégories de prix – Un pour des organisations ou personnes travaillant dans les 25 pays membres de l'Union européenne et un autre pour les organisations ou personnes travaillant dans tout autre pays non-membre de l'UE.

Les prix Silver Rose seront décernés au cours d'un somptueux dîner le mardi 7 novembre 2006 au parlement européen, avec comme hôte Glenys Kinnock MEP.

Solidar : solidar.org

Date limite est fixée est : **31 mai 2006**.

Pour plus d'information contacter **Gayle Cairncross-Gow**, Coordinateur 2006 silverrose@solidar.org

Tel. + 32 2500 1020; Mobile: +32 495265726

Source : AWID Carrefour vol. 5 no 11

Promouvoir l'égalité du genre

(suite de la page 8)

bilatérales et multilatérales dans ce domaine laisse supposer que ce n'est pas le cas. Ces évaluations énumèrent une variété de problèmes, allant d'une compréhension atypique par le personnel des agences de ce que 'intégration du genre' signifie pour leur travail, à la 'l'évaporation des politiques', lorsque les engagements pris sur le papier ne sont jamais mis en œuvre, en partie à cause du financement insuffisant du travail visant l'égalité du genre. En résumé, il existe un danger que l'harmonisation puisse marginaliser davantage l'action sur l'égalité du genre à moins que des outils et des mesures de responsabilisation plus rigoureux soient appliqués aux rapports des donateurs eux-mêmes sur la promotion de l'égalité du genre. L'harmonisation des donateurs nécessite un niveau sans précédent de consensus entre plusieurs acteurs dans l'arène du développement. Lorsque l'engagement à un problème comme l'égalité du genre faiblit ou est réservé, ou lorsque le problème suscite une résistance, il y a de forts risques que cet engagement soit mis de côté dans l'intérêt du consensus. Si l'harmonisation des donateurs ne consiste pas à marginaliser davantage l'action sur l'égalité du genre, il leur revient alors de renouveler et de réaffirmer leurs engagements à l'égalité du genre, et de ne pas en faire la moindre préoccupation à travers des engagements financiers substantiels. [...]

Extraits du document : Promoting Gender Equality in new Aid Modalities and Partnerships UNIFEM Discussion Paper- Mars 2006. Anne Marie GOETZ et Nisreen ALAMI

Vous pouvez lire l'intégralité du texte sur notre site et téléchargez la Déclaration de Paris : wildaf-ao.org/fr/article.php3?id_article=742

BRÈVES - BRÈVES

Libéria : la Commission Vérité démarre



Le début des travaux de la Commission vérité et réconciliation établie par le Parlement libérien a été prononcé le 20 février par la nouvelle présidente du pays, Ellen Johnson Sirleaf.

Composée de sept membres, la commission a pour mandat d'enquêter sur les crimes commis entre 1979, avec la meurtrière répression des émeutes puis le sanglant coup d'État du sergent-chef Samuel Doe, et 2003, date de la fin de la guerre civile entamée en décembre 1989 par Charles Taylor, aujourd'hui accusé devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et réfugié au Nigeria. Selon AP, le budget de la Commission n'est pour l'instant alimenté qu'à hauteur de 500 000 dollars par les Nations Unies et 350 000 dollars par le gouvernement libérien.

Article :

justicetribune.com/?page=v2_article&id=3357

Source: [reseau-cpi] SOMMAIRE - IJT 41 27 février 2006

Afrique : Déclaration des parlementaires africains sur les E/MGF

Des parlementaires de toute l'Afrique se sont réunis à Dakar (Sénégal) à l'occasion d'une conférence sans précédent pour obtenir des informations sur l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) et débattre de ce qu'ils peuvent faire pour contribuer à éliminer cette pratique violente et dangereuse.

Déclaration: [unicef-](http://unicef-icdc.org/bulletin/documents/f_11.pdf)

icdc.org/bulletin/documents/f_11.pdf

Source:

greenaction.net/article.php3?id_article=4014

WILD AF WEST AFRICA

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON
Kafui KUWONU
Mathilde SANT'ANNA
Colette LELIÈVRE
Denise ODAH

Toute reproduction à but non commercial, des informations rédigées par WILD AF/FeDDAF Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILD AF/FeDDAF Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont elle est auteure.

Pour tous renseignements, contactez :

WILD AF/FeDDAF Bureau sous-régional d'Afrique de l'Ouest
B.P. 7755 Lomé - Togo

Tél. : (228) 222-26-79
Fax : (228) 222-73-90

www.wildaf-ao.org

Email :

info@wildaf-ao.org

ÉVÉNEMENTS

Suivi de la CEDEF

Le Comité tiendra sa 36ème session à New York du 7 au 25 août 2006. Le Cap Vert et la Ghana en Afrique de l'Ouest soumettront leur rapport.

un.org/womenwatch/daw/cedaw/36sess.htm

Comité sur les travailleurs migrants

Le Mali a ratifié cette convention le 5 juin 2003. Son premier rapport périodique sera examiné le 25 avril 2006 lors de la 4ème session du comité.

Consultez les documents de la session et le rapport du Mali:

ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws04.htm

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille:
ohchr.org/french/law/cmw.htm